



Appel d'offres
VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement de Saint-Laurent
Direction des services administratifs et greffe
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, **le mercredi 11 juillet 2018**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

- Catégorie : Services professionnels
- Appel d'offres : **18-025**
- Descriptif : Services professionnels pour la surveillance des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), des travaux de réfection de blocs de pavé uni dans l'emprise du boulevard Décarie, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue du Collège (volet 2), des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen, entre le boulevard Poirier et la rue Marc-Blain (volet 3) ainsi que des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Développement résidentiel Bois-Franc - phase 3A3-3B (volet 4)
- Renseignements : Mme Joëlle André, saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca
- Date d'ouverture des enveloppes** : **Le mercredi 11 juillet 2018, à 11 h**
- Documents : Disponibles à compter du vendredi 22 juin 2018

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes ou les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 juin 2018.

La secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate